

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 48 (2021)

Emmanuelle Chapron

**Les registres de prêt des bibliothèques. De l'histoire de
la lecture à l'histoire des bibliothèques**

DOI: 10.11588/fr.2021.1.93925

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

EMMANUELLE CHAPRON

LES REGISTRES DE PRÊT DES BIBLIOTHÈQUES

De l'histoire de la lecture à l'histoire des bibliothèques

Les registres de prêt des bibliothèques sont des sources rares et précieuses pour les historiens. Rares, car si le prêt de livres est une pratique relativement fréquente dans les bibliothèques depuis l'époque médiévale, le registre ne constitue qu'une des modalités historiques de son administration. Présent au Moyen Âge parmi d'autres solutions, le registre s'impose à partir du XV^e siècle et domine sans partage le paysage bibliothéconomique entre la seconde moitié du XVII^e et la fin du XIX^e siècle, moment où il commence à être concurrencé par des systèmes d'enregistrement plus économes en temps, notamment ceux fondés sur la fiche. Les registres de cet âge d'or sont par ailleurs très inégalement parvenus jusqu'à nous. Beaucoup ont suivi le sort des archives de fonctionnement des bibliothèques et n'ont pas été épargnés par les vagues de destructions, volontaires ou accidentelles, brutales ou lentes, qui les ont frappées. Un certain nombre reposent au milieu d'archives anciennes qui attendent d'être inventoriées et signalées.

Lorsqu'ils existent, les registres n'ont pas toujours été exploités par les historiens. Il faut dire qu'ils sont souvent d'un abord difficile. Écriture pragmatique, le registre ne contient que les informations jugées nécessaires par le bibliothécaire pour identifier rapidement l'emprunteur et s'assurer que l'ouvrage extrait est correctement revenu sur les étagères de la bibliothèque. Le titre est mentionné de façon sommaire, parfois remplacé par une simple cote qui n'est plus toujours valide et dont il faut retrouver la concordance avec l'actuelle. Le nom de l'emprunteur peut être variablement orthographié (Nicolas Sembel relève dix-huit graphies différentes pour le nom d'Émile Durkheim dans les registres de la bibliothèque universitaire de Bordeaux à la fin du XIX^e siècle¹) et son identification n'est pas toujours aisée dès lors qu'on sort du petit monde des élites sociales et savantes. L'habitude des bibliothécaires de biffer ou de rayer à l'encre, voire d'effacer les entrées correspondant aux ouvrages revenus, rend une partie des informations partiellement ou totalement illisibles. Enfin, alors que les registres de l'époque moderne restent encore relativement contenus, la masse d'informations explose au cours du XIX^e siècle. Certains registres défont ainsi la possibilité d'une étude globale, par les difficultés de lecture qu'ils posent et l'ampleur des saisies informatiques qu'ils supposent.

Malgré ces difficultés pratiques, les registres constituent une source essentielle pour appréhender toute une série de phénomènes liés à la fréquentation des livres et des bibliothèques. Depuis les débuts du XX^e siècle, les historiens y ont cherché la

1 Nicolas SEMBEL, La liste des emprunts de Durkheim à la bibliothèque universitaire de Bordeaux: une «imagination méthodologique» en acte, dans: *Durkheimian Studies* 19 (2013), p. 5-48.

trace de »lecteurs illustres«, dont les emprunts sont interprétés comme autant de sources d'inspiration dans la genèse des œuvres les plus célèbres de la production littéraire, intellectuelle et artistique de l'Europe moderne et contemporaine. À partir des années 1980, l'émergence de l'histoire de la lecture et la tendance au traitement quantitatif des données ont donné une nouvelle impulsion à leur exploitation. Depuis quelques années, les questionnements se sont profondément renouvelés. En actant l'impossibilité d'interpréter simplement l'emprunt comme une trace de la consommation du livre, les historiens ont dû abandonner le solide continent de l'histoire de la lecture pour tracer d'autres voies d'interprétation. En obligeant à revenir au plus près du double geste du prêt et de l'emprunt, ce renoncement ouvre la porte à des perspectives importantes: il inscrit ces registres dans une histoire des usages de la bibliothèque et des pratiques bibliothéconomiques qui reste encore à écrire. Dans le même temps, l'histoire matérielle du travail intellectuel induit une nouvelle manière d'aborder le cas des lecteurs illustres, dont on interroge les gestes et les habitudes de travail, autant que les sources d'inspiration intellectuelle². Avant d'aborder cet état des lieux historiographique, on fera un rapide tour d'horizon des ressources connues, en comparant la situation française à celle de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Allemagne à l'époque moderne et contemporaine.

Les registres de prêts, une source précieuse et mal repérable

Les registres de l'époque moderne: un état des lieux à dresser

Dans un article qui fait toujours autorité, Marie-Hélène Jullien de Pommerol a dressé un tableau complet de la pratique des prêts de livres et de ses modalités d'enregistrement à la fin du Moyen Âge³. À partir du XIII^e siècle, l'essor des ordres mendiants et des universités conduit à l'institutionnalisation de la lecture itinérante des prédicateurs, à l'organisation des bibliothèques en partie double, dont l'une est spécifiquement destinée au prêt, et au développement des échanges entre les établissements et les élites urbaines. Des solutions s'inventent pour contrôler ces mouvements, sans que ces écritures pragmatiques soient toujours destinées à être conservées. L'emprunt peut être signalé par une inscription portée en marge ou à la suite de l'inventaire de la bibliothèque et effacée au retour du livre. Il peut faire l'objet d'une reconnaissance ou d'une cédule que l'on détruit une fois le livre rendu, ou encore être directement porté sur l'ouvrage par une mention *ad usum*⁴. Avec la croissance des collections, des

- 2 Cet état des lieux historiographique est une recherche préliminaire à l'édition du registre des prêts de manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris au XVIII^e siècle. Elle s'appuie en partie sur la bibliographie rassemblée dans le cadre du projet *L&L Lives and Libraries. Lettori e biblioteche nell'Italia contemporanea* (<https://www.movio.beniculturali.it/uniroma1/livesandlibraries/it/1/1-l-lives-and-libraries>). Je remercie aussi Patrick Latour (Bibliothèque Mazarine) pour ses remarques.
- 3 Marie-Hélène JULLIEN DE POMMEROL, Le prêt des livres à la fin du Moyen Âge (XIII^e–XV^e siècles), dans: Donatella NEBBIAI-DELLA GUARDA et Jean-François GENEST (dir.), *Du copiste au collectionneur. Mélanges d'histoire des textes et des bibliothèques en l'honneur d'André Vernet*, Turnhout 1998, p. 363–367.
- 4 Xavier HERMAND, Comment les communautés religieuses géraient-elles leur bibliothèque (Pays-Bas méridionaux, XIV^e–XV^e siècles)?, dans: Xavier HERMAND, Jean-François NIEUS et Étienne

supports spécifiquement destinés à l'enregistrement des prêts apparaissent au début du XV^e siècle dans les universités: Merton College pour la période 1408–1436, l'université d'Erfurt avec deux listes de prêts datées de 1414, et surtout le collège de Sorbonne. Tenu de 1403 à 1530, ce dernier registre est le plus important de son époque, tant pour son ampleur chronologique que pour le nombre de lecteurs (trois cent quatre-vingts noms) et le nombre de volumes empruntés (environ mille cinquante)⁵. Il s'agit d'une source documentaire essentielle sur l'histoire du collège et de sa bibliothèque. Une fois retracées les modalités du prêt et les catégories de lecteurs, la voie royale de l'analyse reste celle de l'histoire intellectuelle, les prêts permettant de documenter, en complément d'autres sources, »le triomphe du réalisme en général et du thomisme en particulier à la faculté de théologie de Paris«⁶. Le registre éclaire aussi l'enracinement grandissant du collège de Sorbonne dans le paysage institutionnel et académique parisien, ainsi que la manière dont il alimente, par le prêt de livres, les débats qui agitent d'autres milieux, dans l'entourage des princes ou au parlement de Paris.

Même s'il existe des formes d'enregistrement des prêts dans les bibliothèques primitives de la fin du Moyen Âge⁷, c'est à l'époque moderne que se fixe la pratique du registre, au moment où émerge le modèle de la bibliothèque centrale – bibliothèque détachée de la personne du prince, transmise sans interruption et envisagée comme un outil de gouvernement⁸. L'instrument est mis en place dès la fondation ou à l'occasion d'une réorganisation administrative. À la Bibliothèque vaticane, le premier registre de prêt est ouvert le 28 février 1475 par le nouveau bibliothécaire, l'humaniste Bartolomeo Platina, quelques semaines avant la fondation officielle de la bibliothèque par la bulle *Ad decorem militantis Ecclesiae* de Sixte IV⁹. À la bibliothèque Marciana de Venise, le prêt est aussi autorisé dès la fondation de la bibliothèque; des documents comptables de la fin du XV^e siècle témoignent de l'effort de garder

RENARD (dir.), *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge. Formes, fonctions et usages des écrits de gestion*, Paris 2012, p. 355–414. Laurence BUCHHOLZER, *Usages et usagers des bibliothèques au Moyen Âge*, dans: *La Revue de la BNU* 17 (2018), p. 16–27.

- 5 Le registre de prêt de la bibliothèque du collège de Sorbonne (1402–1536): *Diarium Bibliothecae Sorbonae*, Paris, Bibliothèque Mazarine, ms. 3323, édité et annoté par Jeanne VIELLIARD, avec la collaboration de Marie-Henriette JULLIEN DE POMMEROL, Paris 2000.
- 6 Gilbert FOURNIER, *Ouvrir la bibliothèque: lecteurs étrangers et lectures étrangères au collège de Sorbonne au XV^e siècle*, dans: Catherine CROIZY-NAQUET, Laurence HARF-LANÇNER, Michelle SZKILNIK (dir.), *Les manuscrits médiévaux témoins de lectures*, Paris 2015, p. 17–45.
- 7 Dans la librairie de Charles V, les prêts sont indiqués par des mentions dans les marges du catalogue de 1373. Dans celle de Charles d'Orléans, l'inventaire dressé vers 1442 contient une rubrique de vingt-huit »livres à recouvrer«, voir JULLIEN DE POMMEROL, *Le prêt des livres* (voir n. 3).
- 8 Frédéric BARBIER, *Représentation, contrôle, identité. Les pouvoirs politiques et les bibliothèques centrales en Europe (XV^e–XIX^e siècle)*, dans: *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée* 111 (1999), p. 431–453.
- 9 Maria BERTOLA (dir.), *I due primi Registri di prestito della Biblioteca Apostolica Vaticana* (cod. Vat. Lat. 3964, 3966) pubblicati in fototipia e in trascrizione, Cité du Vatican 1942; Christine Maria GRAFINGER, *Die Ausleihe Vatikanischer Handschriften und Druckwerke (1563–1700)*, Città del Vaticano 1993.

trace des mouvements de manuscrits, mais les premiers registres conservés (tenus?) n'apparaissent qu'au milieu du XVI^e siècle (1545–1548 et 1551–1559)¹⁰.

La plupart des registres sont postérieurs au milieu du XVII^e siècle, moment où les bibliothèques centrales s'institutionnalisent et commencent à s'ouvrir officiellement au public. La bibliothèque ducale de Wolfenbüttel ouvre un registre en 1666, au moment où l'institution devient publique à la mort du duc Auguste II¹¹. À la bibliothèque royale de Paris, le récolement effectué à l'occasion du catalogage de l'abbé Clément a mis en évidence un certain nombre de disparitions et incite à un contrôle plus strict. Un registre est ouvert en 1684, doublé après 1735 d'une nouvelle série destinée à enregistrer le prêt de livres imprimés¹². Les bibliothèques fondées plus tard sont souvent immédiatement munies de cet instrument de gestion. À la bibliothèque ducale d'Oldenbourg, fondée comme bibliothèque publique, un registre de prêts existe dès l'ouverture en 1792¹³. Le dispositif n'est pas si irréversible ni si linéaire que le laissent imaginer les longues séries de registres conservés dans certaines bibliothèques. À la Magliabechiana, principale bibliothèque publique de Florence, le registre de prêts tenu entre 1753 et 1762 témoigne des concessions accordées par les bibliothécaires à certaines catégories de lecteurs. La disparition de cette tolérance, au début des années 1760, marque la lente régularisation administrative de la bibliothèque publique¹⁴.

Les registres de prêt provenant des bibliothèques universitaires de cette époque sont relativement nombreux. En Allemagne, à l'exception de celui de l'université de Rostock, ouvert en 1650¹⁵, les registres datent plutôt de la seconde moitié du XVIII^e siècle, comme celui de Göttingen (tenu de 1757 à 1888)¹⁶, de Leipzig (ouvert probablement en 1786) ou d'Erlangen (en 1808). En Suède, la grande université d'Uppsala tient un registre depuis 1694, de même que la petite université de Tartu pendant la courte période 1692–1707. Le registre de Tartu montre que cette modeste institution (50 étudiants, 7 à 10 professeurs, un peu plus de 3000 ouvrages en bibliothèque), contrairement à beaucoup d'autres plus grandes, autorisait le prêt aux jeunes étudiants (et pas seulement aux professeurs et aux étudiants avancés) et que plus d'un

10 Henri OMONT, Deux registres de prêts de manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise (1545–1559), dans: *Bibliothèque de l'École des chartes* 48 (1887), p. 651–686; Giulio COGGIOLA, Il prestito dei manoscritti della Marciana dal 1474 al 1527, dans: *Zentralblatt für Bibliothekswesen* 25 (1908), p. 47–70, à propos d'une liste de livres non restitués.

11 Les registres se poursuivent jusqu'en 1928. Mechthild RAABE, *Leser und Lektüre vom 17. zum 19. Jahrhundert: Die Ausleihbücher der Herzog August Bibliothek Wolfenbüttel 1664–1806*, Munich 1998, 8 vol.

12 Bibliothèque nationale de France (BnF), *Archives Ancien Régime*, 122–124, *Enregistrement des prêts de manuscrits, 1684–1793*.

13 Egbert KOOLMAN, *Benutzung und Benutzer der Herzoglichen öffentlichen Bibliothek in Oldenburg 1792–1810*, dans: Heinrich SCHMIDT (dir.), *Peter Friedrich Ludwig und das Herzogtum Oldenburg: Beiträge zur oldenburgischen Landesgeschichte um 1800*, Oldenburg 1979, p. 213–230.

14 Emmanuelle CHAPRON, *Ad utilità pubblica. Politique des bibliothèques et pratiques du livre à Florence au XVIII^e siècle*, Genève 2009, p. 267–272.

15 Gustav KOHFELDT, *Über Bibliotheksbenutzungen im 17. Jahrhundert*, dans: *Zentralblatt für Bibliothekswesen* 18 (1901), p. 54–57 [spécifiquement sur Rostock].

16 Helmut ROHLFING, *Göttinger Ausleihjournale als Quellen der Bibliotheksbenutzung*, dans: *Wolfenbütteler Notizen zur Buchgeschichte* 34 (2009), p. 27–44.

étudiant sur cinq en profitait réellement. Il montre aussi que les étudiants utilisaient la bibliothèque de l'université pour leurs lectures générales, tandis qu'ils puisaient en parallèle dans les bibliothèques privées de leurs professeurs pour préparer leurs travaux académiques¹⁷. En France, on a conservé le registre de la Nation allemande de l'Université de Paris pour la première moitié du XVIII^e siècle (1722–1751)¹⁸. En Angleterre, les collèges ont laissé plusieurs registres pour le XVIII^e siècle, comme ceux de Peterhouse, Jesus College et Pembroke College à Cambridge¹⁹.

Le nombre plus faible de registres provenant de bibliothèques ecclésiastiques ne rend pas compte de l'étendue de la pratique du prêt dans ces établissements. Dans beaucoup d'ordres religieux, la bibliothèque commune est devenue un conservatoire; les frères peuvent emporter les volumes dans leur cellule pour travailler plus commodément, à l'abri des distractions de la sociabilité monastique. Fabienne Henryot souligne la grande similitude des dispositions relatives au prêt dans les règles des ordres mendiants, celles des Minimes (1632), des Carmes (1639), des Cordeliers (1668), des Augustins (1686) et des Tiercelins (1773). Partout, le religieux doit obtenir l'autorisation de son supérieur et signaler son emprunt au bibliothécaire qui le note dans un registre commun, parfois nommé cahier ou catalogue, qui précise la date, le nom du frère et le titre de l'ouvrage²⁰. Malgré ce fort consensus, «aucun registre d'emprunt ne nous est parvenu», relève F. Henryot à propos des bibliothèques mendiante de Lorraine, faisant l'hypothèse que les prêts ont pu être notés sur de simples feuilles volantes, détruites au fur et à mesure que les livres étaient rendus. Le constat est largement généralisable dans le monde ecclésiastique²¹. En Angleterre, on conserve singulièrement pour l'époque moderne huit registres provenant des bibliothèques des cathédrales de Canterbury, Durham, Exeter, Gloucester, St Paul, Winchester, York et Carlisle (Cumbria), dont le dernier court de 1703 à 1872²².

À l'époque moderne, enfin, beaucoup de bibliothèques privées étaient accessibles à un cercle plus ou moins large de lecteurs, souvent liés au propriétaire des lieux par des liens de famille, de patronage ou d'interconnaissance. Le plus souvent, le prêt de livres se faisait de la main à la main, sans enregistrement particulier: les règles de civilité qui cimentaient la République des lettres devaient suffire à garantir le retour de l'ouvrage prêté, en bon état et dans un délai raisonnable. Les papiers du savant nîmois

17 Aujourd'hui en Estonie, Tartu était alors sous domination suédoise. ARVO TERING, *The Tartu University Library and Its Use at the End of the Seventeenth and the Beginning of the Eighteenth Century*, dans: *Libraries & Culture* 28/1 (1993), p. 44–54.

18 Archives nationales, Paris, M/73, pièce n° 67.

19 Les registres de Peterhouse Library concernent la période 1721–1746, ceux de Pembroke College, les années 1743–1766. CHRISTOPHER DECKER, *The Poet as Reader: Thomas Gray's Borrowings from Cambridge College Libraries*, dans: *The Library*, 7th series 3/2 (2002), p. 163–193. MARCUS WALSH, *A Cambridge College Library in the Eighteenth Century: Christopher Smart's Borrowings at Pembroke*, dans: *The Library*, 6th series 12/1 (1990), p. 34–49. JAMES C. C. MAYS, *Coleridge's Borrowings from Jesus College Library, 1791–94*, dans: *Transactions of the Cambridge Bibliographical Society* 8 (1985), p. 557–581.

20 Fabienne HENRYOT, *Livres et lecteurs dans les couvents mendiants. Lorraine, XVI^e–XVIII^e siècles*, Genève 2013, p. 191.

21 Voir les règlements édités dans Alfred FRANKLIN, *Les anciennes bibliothèques de Paris. Églises, monastères, collèges, etc.*, Paris 1870, t. 1, p. 35, 364, 418.

22 Paul KAUFMAN, *Coleridge's Use of Cathedral Libraries*, dans: *Modern Language Notes* 75 (1960), p. 395–399.

Jean-François Séguier (1703–1784) montrent que la mémoire des mouvements de livres était adossée à différents supports écrits: le carnet des visiteurs de son cabinet, où il prenait note des livres apportés et emportés par les voyageurs; des feuillets volants servant à récapituler les retours attendus; la correspondance surtout, par laquelle passaient bon nombre de demandes et qui servait à rappeler à l'ordre les emprunteurs trop lents à renvoyer les livres²³. Des formes d'enregistrement plus formelles ne sont pas pour autant inconnues dans le monde savant. Le bibliothécaire des grands-ducs de Toscane, Antonio Magliabechi (1633–1714), tient un registre entre juin 1689 et les premiers mois de 1695, qui rend compte de l'importance que revêtait la bibliothèque privée du «secrétaire de la République des lettres» pour les ecclésiastiques (et en particulier les prédicateurs) du grand-duché, les lettrés florentins, les familles nobles dont l'érudit est proche, mais aussi pour les voyageurs de passage, plus ou moins illustres²⁴.

Dans ces bibliothèques, l'existence d'un registre de prêts est souvent la marque d'une certaine institutionnalisation. Elle va de pair avec la présence d'un bibliothécaire et la distanciation d'avec la personne du propriétaire. Dans celle de Colbert, la formalisation des prêts est en cours depuis plusieurs années au moment où Étienne Baluze, son bibliothécaire, ouvre en mai 1679 un registre des prêts de manuscrits qui sera tenu jusqu'au moment de la vente des livres à la Bibliothèque du roi, en 1731. Depuis 1672, les prêts étaient soumis à l'autorisation formelle du propriétaire et Baluze devait lui adresser tous les trois mois un mémoire des livres sortis²⁵. Un siècle plus tard, à Gênes, le registre de prêt attaché à la bibliothèque du palais du marquis Durazzo comprend 323 entrées pour quelque 600 ouvrages prêtés et une centaine d'utilisateurs de la bibliothèque entre 1791 et 1818²⁶.

Les registres de l'époque contemporaine: dans la pénombre des archives

C'est à l'époque contemporaine que les registres deviennent une réalité massive et, pour autant, pas toujours aisément repérable. Leur étude conduit alors à la question, plus générale, de la conservation et du signalement des archives anciennes des bibliothèques. Pour plus de clarté, on se limitera à la situation française. Deux cas de figure se présentent: celui des registres conservés dans les dépôts d'archives et ceux que l'on trouve encore dans les bibliothèques.

En application du Code du patrimoine, les dépôts d'archives nationaux et territoriaux ont vocation à conserver la documentation produite par les bibliothèques des établissements publics, des collectivités et des administrations. Dans la série AJ des

23 Par exemple, dans le carnet de visiteurs: Carré d'Art Bibliothèques, Nîmes, ms. 284(2), fol. 22r-v: *13 7bre l'abbé du Vernoy de Montpellier à qui j'ai prêté le Dillenii Hist. Muscorum Londini in 4° qu'il doit me rapporter du Vigan dans trois mois, où il aloit voir Mr de Regnerie.*

24 Biblioteca nazionale centrale, Florence, ms. Cl. X.39. CHAPRON, *Ad utilità pubblica* (voir n. 14).

25 BnF, ms. Lat. 9360. Marie-Pierre LAFFITTE, *Le fonctionnement de la bibliothèque de Colbert à partir du registre de prêt des manuscrits pour les années 1679–1731*, dans: Gilles BERTRAND (dir.), *Bibliothèques et lecteurs dans l'Europe moderne (XVII^e–XVIII^e siècles)*, Genève 2016, p. 101–118.

26 Alberto PETRUCCIANI, *Il pubblico di una biblioteca privata: da un registro di prestiti tra Ancien Régime ed età napoleonica*, dans: Angela NUOVO (dir.), *Biblioteche private in età moderna e contemporanea: atti del convegno internazionale*, Udine, 18–20 ottobre 2004, Milan 2005, p. 153–169.

Archives nationales, on trouve ainsi les registres de prêt d'un certain nombre d'établissements et de grandes écoles parisiennes, comme ceux de la bibliothèque de l'École des chartes (1848–1945), de la Bibliothèque d'art et d'archéologie (1932–1960), de l'École nationale supérieure des beaux-arts (1872–1973) ou encore de la bibliothèque des Archives des musées nationaux (1889–1930). Les Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence) conservent, avec les archives de l'École nationale de la France d'outre-mer, le registre des prêts de sa bibliothèque (1896–1945)²⁷.

Les dépôts d'archives départementales sont également riches en la matière²⁸. On trouve des archives de bibliothèques dans la série T (enseignement, culture), dans la série J (dépôts divers), dans la série W (versements postérieurs à 1940) ainsi que dans les archives communales déposées (série E dépôt). La plupart émanent des bibliothèques « populaires » de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, ainsi que des bibliothèques scolaires qui, à partir de 1860, se sont généralisées dans les établissements à l'usage des élèves et de la population locale²⁹. Bien connues des historiens, elles ont permis d'enquêter, par exemple, sur les formes de la pénétration de la culture coloniale dans les populations rurales du tournant du XX^e siècle³⁰. La présence de registres de bibliothèques scolaires postérieurs aux années 1950 résulte des versements effectués par les établissements en application de la circulaire ministérielle du 28 avril 1970. Selon une enquête effectuée en 1981, 1835 écoles primaires ont versé des archives, dont 215 (soit environ 11%) comprennent l'inventaire ou le registre de prêt de la bibliothèque scolaire. La proportion est bien moindre pour le second degré (14 versements sur 295 incluent la documentation produite par la bibliothèque)³¹.

Du fait de l'organisation des archives en France, les anciens registres de prêt des bibliothèques municipales pourront être trouvés, soit aux archives départementales lorsque les archives municipales y ont été déposées (le registre de prêt de la bibliothèque municipale de Vesoul pour la période 1829–1908 se trouve aux archives de la Haute-Saône, dans le dépôt des archives de la ville), soit dans les archives communales (c'est le cas à Lyon ou à Pontoise), soit dans les archives de la bibliothèque elle-même, dans une proportion qui reste difficile à apprécier³². C'est le cas pour les registres de prêt de la bibliothèque municipale de Rouen, conservés pour le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, et notamment utilisés par les historiens pour documenter les lectures de Flaubert.

27 Archives nationales d'outre-mer, Aix-en-Provence, 1ECOL140.

28 Une requête sur le portail FranceArchives permet de repérer rapidement une trentaine de registres dans douze dépôts départementaux différents.

29 Par exemple Archives départementales (AD) Marne, 23J280: registre des prêts de la bibliothèque du Cercle d'instruction d'Épernay (1904–1926), sur laquelle Agnès SANDRAS, *La bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay*, dans: EAD. (dir.), *Des bibliothèques populaires à la lecture publique*, Lyon 2014.

30 Reine-Claude GRONDIN, *L'Empire en province. Culture et expérience coloniales en Limousin (1830–1939)*, Toulouse 2010.

31 Thérèse CHARMASOON, Hélène BENREKASSA, *Archives des administrations et des établissements scolaires: bilan de dix ans de versements*, dans: *Histoire de l'éducation* 18 (1983), p. 49–81.

32 Respectivement AD Haute-Saône, 550E dépôt 1804: prêts de livres, Bibliothèque municipale de Vesoul (1829–1908); Archives de la commune de Pontoise, 2R10: registre des prêts de la bibliothèque municipale, 1838–1952.

Beaucoup d'anciens registres de prêt sont en effet conservés dans les bibliothèques, pour différentes raisons. Un premier cas de figure, minoritaire, est celui où les registres ont été intégrés dans les fonds manuscrits des bibliothèques. C'est le cas pour les documents les plus anciens provenant des bibliothèques elles-mêmes, comme à la bibliothèque municipale de Grenoble (pour le registre couvrant la période de 1825 à 1848) ou à la bibliothèque du Sénat (entre 1850 et 1857)³³. Il peut aussi s'agir de registres provenant d'autres bibliothèques. La Bibliothèque nationale conserve ceux de la bibliothèque du palais de Compiègne, l'une des résidences de l'empereur Napoléon, dispersée en 1888 à la suite de la loi qui supprimait les bibliothèques des palais nationaux. Les vingt-trois volumes du registre, couvrant la période 1813–1889, mettent en évidence les usages de cette bibliothèque fréquentée par la Cour, les invités de l'empereur et le personnel du palais³⁴.

Un second cas de figure est celui où les registres sont conservés parmi les archives de la bibliothèque, soit qu'ils soient considérés comme des archives courantes et intermédiaires utiles au travail quotidien des bibliothécaires, soit que l'établissement ait choisi d'assurer la conservation de ses archives définitives. La Bibliothèque nationale conserve les registres de prêts des manuscrits dans ses Archives modernes³⁵. Ceux qui concernent les livres imprimés (tenus de 1735 à la fin du XIX^e siècle) se trouvent en revanche au département Littérature et Art, au milieu d'un ensemble plus important de catalogues anciens, concordances, inventaires, registres d'acquisition, de dons, de dépôt légal, etc., indispensables au travail des services catalogueurs. Si les registres de prêts ne sont pas directement utilisés par ces services, ils ne peuvent en revanche être exploités sans cette documentation dont ils sont restés, en quelque sorte, solidaires³⁶. L'École normale supérieure de la rue d'Ulm a déposé ses archives administratives aux Archives nationales, mais sa bibliothèque a conservé ses propres archives, et en particulier les 147 registres de prêt couvrant la période 1813–1928. Les registres sont organisés par catégories d'usagers (fonctionnaires, enseignants, élèves et anciens élèves); à l'intérieur des volumes annuels, les entrées individuelles sont mises en évidence par des onglets³⁷.

En raison de leur statut ambigu ou problématique, à mi-chemin entre le manuscrit patrimonial, l'archive définitive et l'instrument de travail du bibliothécaire, beaucoup de registres n'apparaissent dans aucun instrument de recherche. Rares sont les bibliothèques municipales qui conservent et signalent leurs archives anciennes de la même manière que leurs manuscrits³⁸. Ceux de la bibliothèque de l'Arsenal, de la bi-

33 Respectivement Bibliothèque municipale de Grenoble, R 90715 et Bibliothèque du Sénat, 3FPM1591.

34 BnF, Arsenal, ms. 7430–7452. Voir Charles-Éloi VIAL, *Du maréchal d'Empire à la lingère: lecteurs et prêts de livres dans les bibliothèques de la Couronne au XIX^e siècle (1807–1870)*, dans SANDRAS (dir.), *Des bibliothèques populaires* (voir n. 29).

35 BnF, Archives modernes, ms. 560–563.

36 Les ouvrages prêtés sont parfois identifiés par leur seule cote. Je remercie Laurent Portes (BnF) pour ces précisions. Contrairement aux Archives modernes, ce fonds d'archives n'est pas signalé sur les catalogues en ligne de la BnF.

37 École normale supérieure, bibliothèque Ulm-lettres et sciences humaines, Archives de la bibliothèque.

38 Celles de la médiathèque de Bourbonne-les-Bains figurent dans le catalogue général des manuscrits de France: on y trouve le registre de prêts de la bibliothèque des officiers installée à l'hôpi-

bibliothèque Sainte-Geneviève ou de la bibliothèque Mazarine appartiennent à ces archives dont il faut connaître l'existence pour pouvoir les utiliser.

On peut en dire autant, pour finir, des bibliothèques universitaires. Certaines (rares) universités ont déposé leurs archives et celles de leur bibliothèque aux Archives départementales dont elles dépendent: c'est le cas de l'université de Montpellier (Hérault), avec une riche série documentaire relative aux prêts de la bibliothèque sur la période 1893–1924³⁹. D'autres archives restent conservées sur place ou dans les établissements qui en ont hérité après les restructurations du paysage universitaire des années 1970. À la bibliothèque interuniversitaire Cujas, trente-huit dossiers nominatifs de prêts aux professeurs de l'ancienne Faculté de droit de Paris sont conservés pour la période 1882–1954⁴⁰. La bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne possède tout un fonds d'archives relatif aux prêts (main courante des livres prêtés (1845–1893), registres par noms d'auteurs et titres d'ouvrages (1850–1905), statistiques journalières du prêt (1898–1940), correspondance relative aux prêts (1851–1939), etc.). Mais malgré l'intérêt que suscitent aujourd'hui les archives des universités, beaucoup de ces registres restent inconnus de la communauté scientifique ou ne sont découverts qu'à la faveur d'une recherche particulière, comme ceux de la bibliothèque universitaire de Bordeaux où Émile Durkheim et Marcel Mauss venaient se fournir en lectures⁴¹.

Que faire des registres de prêt?

Sur la trace des lecteurs célèbres

Les historiens de la littérature utilisent depuis longtemps les registres de prêt pour retrouver les lectures préparatoires à la genèse des œuvres intellectuelles et littéraires, et identifier les influences qui se seraient exercées sur l'écriture. Le lien entre emprunt et lecture, toujours problématique, peut dans ce cas être consolidé par le recours à d'autres sources comme la correspondance, les notes de lecture, les citations au sein de l'œuvre, voire les marques muettes et les annotations marginales (théoriquement interdites sur les livres empruntés dans les bibliothèques, mais parfois présentes). Cette approche a donné lieu à une bibliographie très reconnaissable dans ses intitulés et organisée, pourrait-on dire, en grappe⁴². D'une part, l'effet de source a favorisé la concentration des études autour de quelques bibliothèques. Les registres de la bibliothèque ducal de Weimar, tenus à partir de 1792, permettent de lire par dessus

tal militaire de la ville à la veille de la Seconde guerre mondiale, de mai 1938 à août 1939, qui a ensuite rejoint les collections municipales (Médiathèque de Bourbonne-les-Bains, Fonds des archives, catalogues et registres).

39 AD Hérault, 9 ETP 158–185.

40 Bibliothèque interuniversitaire Cujas, Archives 291/1 à 38. La Faculté de droit de Paris existe jusqu'en 1970, lorsque l'enseignement est divisé entre Paris-I et Paris-II. La BU Cujas est créée en 1979.

41 La bibliothèque universitaire est ouverte en 1887 et les registres en 1889. Je remercie Nicolas Sembel pour ces informations.

42 Un exemple ancien: Jacques MONFRIN, Les lectures de Guillaume Fichet et de Jean Heynlin: d'après le registre de prêt de la bibliothèque de la Sorbonne, dans: Bibliothèque d'Humanisme et de Renaissance 17/2 (1955), p. 145–153.

l'épaulé de Johann Gottfried Herder (1744–1803), de Johann Wolfgang von Goethe (1749–1832), de Christoph Martin Wieland (1733–1813), de Schopenhauer ou de Friedrich Schiller (1759–1805)⁴³. Ceux de la Bibliothèque nationale permettent de suivre à la trace les emprunts de Jean-Jacques Rousseau, de Louise Dupin ou de Diderot au XVIII^e siècle⁴⁴, de Victor Hugo, de Gérard de Nerval ou de Gustave Flaubert au XIX^e siècle⁴⁵, de Georges Bataille au XX^e siècle⁴⁶.

D'autre part, certains lecteurs peuvent être suivis de bibliothèque en bibliothèque – comme Samuel Coleridge (1772–1834) dont on connaît les emprunts à la bibliothèque de Jesus College à Cambridge (qu'il fréquente entre 1791 et 1794), à la Bristol Society, à la cathédrale de Carlisle ou à la bibliothèque de l'université de Göttingen (où il se rend en 1799), sans que ces recherches soient réellement connectées. Servis par un contexte documentaire particulièrement riche, quelques travaux insistent plus nettement sur la capacité des individus à combiner les ressources de plusieurs institutions, simultanément ou tout au long de leur « carrière d'emprunteur ». Bernard Barbiche montre que Frédéric Ozanam (1813–1853), professeur de littérature étrangère à la Sorbonne, s'approvisionne au milieu du XIX^e siècle dans cinq établissements parisiens (la Sorbonne, Sainte-Geneviève, la Bibliothèque royale, la Mazarine et l' Arsenal) où il emprunte 214 ouvrages entre 1842 et 1852. Cette pratique de l'emprunt est devenue un véritable automatisme de travail, qui justifie que lors d'un séjour qu'il fait à Versailles en juin 1849 pour des raisons de santé, Ozanam écrive au conservateur de la bibliothèque locale pour demander qu'on lui accorde cette même facilité, qu'il qualifie de « faveur justifiée par les exigences du service universitaire »⁴⁷.

Une source providentielle pour l'histoire de la lecture ?

Depuis les années 1980, la focale autrefois resserrée sur un petit nombre de lecteurs illustres s'est largement ouverte. L'exploitation des registres d'emprunts dans la perspective d'une histoire sociale de la lecture a été engagée par les historiens allemands, à la suite des réflexions pionnières de Paul Raabe à la fin des années 1970⁴⁸. L'existence de riches archives émanant des anciennes bibliothèques princières allemandes

43 On renvoie à la bibliographie rassemblée dans Konrad KRATZSCH (dir.), *Historische Bestände der Herzogin-Anna-Amalia-Bibliothek zu Weimar: Beiträge zu ihrer Geschichte und Erschließung*; mit Bibliographie, Munich 1992.

44 Jean-Pierre LE BOULER, Les emprunts de Rousseau à la Bibliothèque du Roi, dans: *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau* 38 (1969–1971), p. 241–258. Jean-Pierre LE BOULER, Catherine LAFARGE, Les emprunts de madame Dupin à la Bibliothèque du Roi dans les années 1748–1750, dans: *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century* 182 (1979), p. 107–185. Anthony STRUGNELL, Diderot chercheur: du nouveau sur les emprunts faits par Diderot à la Bibliothèque royale entre 1775 et 1782, dans: *Recherches sur Diderot et l'Encyclopédie* 8 (1990), p. 12–19.

45 Par exemple Jean RICHER, Nerval, lecteur à la Bibliothèque royale puis impériale, dans: Gérard de Nerval, Paris 1980, p. 375–388.

46 Jean-Pierre LE BOULER, Joëlle BELLEC MARTINI, Emprunts de Georges Bataille à la Bibliothèque nationale, 1922–1950, dans: Georges BATAILLE, *Œuvres complètes*, XII, Paris 1988, p. 549–621.

47 Bernard BARBICHE, La pratique du prêt à domicile dans les grandes bibliothèques de Paris sous la monarchie de juillet: l'exemple d'un universitaire: Frédéric Ozanam, dans: Frédéric BARBIER (dir.), *Le livre et l'historien: études offertes en l'honneur du professeur Henri-Jean Martin*, Genève 1997, p. 691–696.

48 Paul RAABE, Bücherlust und Lesefreuden in höfischer Welt und bürgerlichem Leben: Leser und Lektüre in Wolfenbüttel im 18. und 19. Jahrhundert, dans: Herbert G. GÖPFERT (dir.), *Buch und*

n'explique pas seule ce phénomène. L'historiographie allemande est alors bousculée et stimulée par la proposition originale de Rolf Engelsing, qui voit dans l'espace allemand, au tournant du XVIII^e et du XIX^e siècle, une «révolution de la lecture» marquée par le glissement vers des formes extensives de lire et la pénétration des livres dans des couches plus larges de la société⁴⁹. Les registres de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel ont constitué un laboratoire pour tester cette nouvelle perspective, illustrée par les travaux de John A. McCarthy (1983) et Mechthild Raabe (1989–1998) sur la période allant de 1664 à 1806⁵⁰. Le plaidoyer d'Alberto Marino (1993) en faveur d'une édition scientifique intégrale des registres de la bibliothèque ducale, comprenant l'identification précise des ouvrages empruntés, met aussi l'accent sur l'intérêt de la source pour une histoire des goûts et des consommations littéraires⁵¹. Ces premières publications constituent un moteur évident pour des recherches similaires, qui rendent possible une histoire comparée des lecteurs et des lectures extraites des bibliothèques institutionnelles. Dans les années suivantes, Gisela Lang étudie les registres de prêt de la bibliothèque universitaire d'Erlangen des années 1805 à 1818⁵². La bibliothèque ducale de Weimar, pour laquelle on a conservé trente-cinq registres de prêts des années 1792–1855, fait aussi l'objet de recherches systématiques qui aboutissent à l'enquête quantitative massive menée par Franziska Schulz au milieu des années 2000⁵³.

Ces registres donnent accès aux emprunts d'une population variée, composée de nobles, de grands et petits serviteurs de l'État, mais aussi d'ecclésiastiques, de professeurs, de savants et d'artistes, voire de professions marchandes et mécaniques qui gravitent autour des résidences princières. C'est, pour reprendre l'expression de Stefan Hanß à propos de la bibliothèque ducale de Weimar, une fenêtre sur «le quotidien des lectures du passé» («der vergangene Lesealltag») de lecteurs «moyens», «socialement peu exposés» («gesellschaftlich nicht exponierter Leserinnen und Leser»)⁵⁴. Dans le cas de la bibliothèque ducale de Weimar, fréquentée par la société de cour mais aussi par toutes les catégories de personnes employées au service du château, les emprunts permettent de restituer les «lectures du pauvre», lectures dont une partie étaient destinées à enrichir leur pratique professionnelle, mais d'autres à procurer un véritable loisir. Certes, cette fenêtre ouverte sur l'histoire de la lecture n'est pas com-

Leser: Vorträge des ersten Jahrestreffens des Wolfenbütteler Arbeitskreises für Geschichte des Buchwesens, 13. und 14. Mai 1976, Hamburg 1977, p. 11–47.

49 Rolf ENGELSING, *Der Bürger als Leser. Lesergeschichte in Deutschland 1500–1800*, Stuttgart 1974.

50 John A. MCCARTHY, *Lektüre und Lesertypologie im 18. Jahrhundert (1730–1770): ein Beitrag zur Lesergeschichte am Beispiel Wolfenbüttels*, dans: *Internationales Archiv für Sozialgeschichte der deutschen Literatur* 8 (1983), p. 35–82. RAABE, *Leser und Lektüre* (voir n. 11) et EAD., *Die fürstliche Bibliothek in Wolfenbüttel und ihre Leser: zur Geschichte des institutionellen Lesens in einer norddeutschen Residenz 1664–1806*, Wolfenbüttel 1997.

51 Alberto MARTINO, *Lektüre und Leser in Norddeutschland im 18. Jahrhundert: zu der Veröffentlichung der Ausleihbücher der Herzog-August-Bibliothek Wolfenbüttel*, Amsterdam 1993.

52 Gisela LANG, *Leser und Lektüre zu Beginn des 19. Jahrhunderts: die Ausleihbücher der Universitätsbibliothek Erlangen 1805 bis 1818 als Beleg für das Benutzerverhalten*, Wiesbaden 1994.

53 Franziska SCHULZ, *Lesen um 1800. Die Leserschaft der Herzoglichen Bibliothek in Weimar auf der Grundlage der Ausleihbücher*, dans: *Weimar-Jena: die große Stadt* 1/2 (2008), p. 77–96.

54 Stefan HANSS, *Bibliotheksbesuche und Lesealltag in Weimar um 1800. Die Ausleihjournale der Herzoglichen Bibliothek Weimar*, dans: *Weimar-Jena: die große Stadt* 3/2 (2010), p. 5–28.

plètement transparente: l'organisation et la composition intellectuelle de la bibliothèque pèsent sur le profil social des lecteurs, sur les comportements d'emprunts, sur les rythmes et les manières de lire – les lecteurs à la plume trop leste sont par exemple priés de faire attention aux livres, au risque d'être privés de la possibilité de les emporter chez eux. Le cas de la bibliothèque princière de Weimar, qui fonctionne de fait comme une bibliothèque de prêt pour un lectorat socialement large, quoique lié à la cour, n'est par ailleurs pas forcément généralisable et le phénomène de «démocratisation de la lecture» qu'on y observe n'est pas aussi évident ailleurs. Il n'empêche pas non plus des retours en arrière: à Wolfenbüttel, la fin du XVIII^e siècle marque une progressive fermeture au lectorat urbain et une régression vers le service des seuls gens de lettres. Mais Stefan Hanß a raison de souligner la contribution que ces registres, et plus largement les archives des bibliothèques peuvent apporter à l'histoire de la lecture, là où les recherches privilégient le plus souvent le cadre domestique ou les sociabilités choisies.

L'exploitation systématique des registres de prêts a été plus lentement menée ailleurs. En Grande-Bretagne, l'attention des chercheurs s'est concentrée dans les vingt dernières années sur les nouvelles formes d'accès au livre caractéristiques du XVIII^e siècle, les *lending libraries* où l'on pouvait emprunter des livres, gratuitement ou moyennant un abonnement, ou les *circulating libraries* exploitées par des libraires. Ces bibliothèques de prêt représentent une large gamme d'institutions, liées à des clubs sélectifs ou émanant d'initiatives philanthropiques en direction des couches populaires. Elles ont conservé des registres sur des périodes parfois très longues, permettant une approche quantitative du lectorat. Les bibliothèques écossaises de l'époque moderne ont concentré un grand nombre de ces recherches, celles de Mark Towsey, de Vivienne Dunstan ou, plus récemment, de Jill Dye. En Angleterre, il faut signaler les recherches de Rebecca Bowd sur les bibliothèques de Leeds⁵⁵. L'exploitation des registres suit des pistes classiques qui reposent sur le postulat que l'emprunt implique la lecture: les registres sont utilisés par les chercheurs pour mesurer l'alphabétisation⁵⁶, pour apprécier la pénétration des Lumières écossaises ou de la littérature romantique anglaise dans les gros bourgs de la fin du XVIII^e siècle⁵⁷, ou pour réviser le topos historiographique selon laquelle les Londoniens du milieu du XIX^e siècle ne lisaient pas de romans français⁵⁸. Dans une perspective d'histoire culturelle, les chercheurs font l'hypothèse que l'emprunt est une marque suffisamment forte d'intérêt pour témoigner des vogues littéraires.

55 Jill DYE, *Books and Their Borrowers at the Library of Innerpefferay, c. 1680–1855*, PhD, University of Stirling 2018; Rebecca BOWD, *The Purposes of Reading in Late Georgian Britain: Science, Medicine, Industry and Intellectual Culture in the Leeds Subscription Libraries, 1768–1815*, PhD, University of Leeds 2015.

56 Rab HOUSTON, *Scottish Literacy and the Scottish Identity: Illiteracy and Society in Scotland and Northern England 1600–1800*, Cambridge 1985.

57 Mark TOWSEY, *Reading the Scottish Enlightenment: Books and Their Readers in Provincial Scotland, 1750–1820*, Leiden 2010; Katie HALSEY, A «Quaint Corner» of the Reading Nation: Romantic Readerships in Rural Perthshire, 1780–1830, dans: Mark TOWSEY, Kyle B. ROBERTS (dir.), *Before the Public Library: Reading, Community and Identity in the Atlantic World, 1650–1850*, Leyde 2018, p. 218–235.

58 Juliette ATKINSON, *The London Library and the Circulation of French Fiction in the 1840s*, dans: *Information & Culture* 48 (2013), p. 391–418.

En Italie, les études en ce sens sont rares, alors que la péninsule conserve des registres importants dans ses grandes bibliothèques centrales, comme à la Biblioteca nazionale de Florence ou à la Braidense de Milan⁵⁹. Seul le cabinet Vieusseux à Florence, pour lequel on conserve d'importants registres pour la période 1820–1926, a fait l'objet d'une très abondante bibliographie.

Communautés d'emprunteurs et transferts culturels

À mi-chemin entre le lecteur illustre et la foule des anonymes inscrits sur les registres, un autre ensemble de travaux s'intéresse aux pratiques de ce que l'on peut identifier comme des « communautés de lecteurs » ou, plutôt, d'emprunteurs. À l'exception de quelques (rares) travaux sur les femmes, la perspective est souvent celle d'une histoire transnationale, attentive aux échanges culturels qui naissent de l'expérience du voyage et de la fréquentation des littératures étrangères. Que leur déplacement s'opère de gré, pour les étudiants et les savants, ou de force, pour les émigrés politiques, ces lecteurs se trouvent confrontés à des contenus culturels nouveaux ou, s'ils préfèrent se replier vers le connu, à des ouvrages qui sont mis à leur disposition dans un environnement bibliothéconomique, linguistique et matériel qui ne leur est pas familier. L'interrogation porte alors sur ce que le déplacement fait aux manières de lire et de s'approprier ces contenus culturels, et sur la manière dont ils sont remobilisés après le retour dans la patrie. Ressort de ces travaux le tableau en creux de grandes bibliothèques fortement cosmopolites. La présence d'un lectorat étranger, plus ou moins durablement installé, participe à faire de la bibliothèque un microcosme d'échanges ou, du moins, de coexistence culturelle, comme l'a souligné Hans-Ulrich Seifert à propos des lecteurs allemands de la Bibliothèque royale de Paris pendant la période 1798–1815⁶⁰.

Maximiliaan Van Woudenberg s'est ainsi intéressé à la manière dont les étudiants britanniques immatriculés à Göttingen dans les dernières années du XVIII^e siècle utilisaient les ressources d'une bibliothèque universitaire réputée dans toute l'Europe et devenue un « site de pèlerinage intellectuel et d'échanges culturels anglo-allemands dans les années 1790 »⁶¹. Il montre comment l'extraordinaire équipement bibliothéconomique de la bibliothèque (en particulier son catalogue par matières) a facilité l'acquisition de références intellectuelles, réactivées tout au long de la carrière de ces futurs géologues, médecins ou diplomates.

Dans une perspective différente, Friedemann Pestel analyse les échanges culturels qui se nouent autour de la centaine d'émigrés français présents à Weimar pendant la

59 Voir l'état des sources dans: Archivi di biblioteche. Per la storia delle biblioteche pubbliche statali, Rome 2002.

60 Hans Ulrich SEIFERT, *Deutsche Benutzer der Pariser Nationalbibliothek in den Jahren 1789–1815*, dans: *Francia* 18/2 (1991), p. 151–207 et EAD., *Récits de voyages et registres d'emprunt: observations sur quelques visiteurs allemands de l'ancienne Bibliothèque du roi au tournant des Lumières*, dans: Marie VIALON (dir.), *Voyages de bibliothèques, Saint-Étienne 1999*, p. 79–91.

61 Maximiliaan VAN WOUDEBERG, *The Göttingen Library Borrowings of English Matriculants, 1798–1801*, dans: *The Library*, 7th series 17/3 (2016), p. 239–286, p. 242; EAD., *Coleridge and Cosmopolitan Intellectualism 1794–1804. The Legacy of Göttingen University*, Londres 2018. Sur les lectures des émigrés français, voir aussi Stefan HANSS, *Graf du Manoir in Weimar: Emigrationsalltag und Lektüren eines französischen Revolutionsflüchtlings*, dans: *Francia* 39 (2012), p. 499–519.

période révolutionnaire. Un quart de la communauté française émigrée, et principalement sa composante nobiliaire, fréquente la bibliothèque ducale publique et en emprunte des livres, pour l'essentiel des classiques de la littérature française du XVII^e siècle et des auteurs des Lumières, surtout Voltaire et Diderot. L'historien suggère ainsi que la bibliothèque ducale fonctionne moins, pour la communauté française, comme un lieu de rencontre avec les »nouveaux classiques« weimariens (il est plus simple de se procurer les œuvres de Goethe, Schiller et Wieland dans les librairies), que comme un espace où se maintient le lien entre deux cultures françaises, celle de l'aristocratie en exil et celle de la patrie révolutionnaire dans laquelle certains sont amenés à faire retour⁶².

La fin du XIX^e siècle est un autre moment d'accélération des échanges culturels que les registres de lecture ou de prêt des bibliothèques permettent d'appréhender de manière originale. Robert Henderson s'intéresse aux émigrés politiques russes en Angleterre et à leurs emprunts à la bibliothèque du British Museum à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, alors que Lénine avait jusqu'à présent focalisé l'attention des chercheurs⁶³. À la même époque, de nombreux écrivains et intellectuels européens fréquentent la salle de lecture du cabinet Vieusseux à Florence et profitent des possibilités de prêt de sa *biblioteca circolante*. Les voyageurs anglais et russes ont fait l'objet d'études particulières, qui s'appuient toutefois plus souvent sur le *libro dei soci* (abonnements) que sur le *libro dei prestiti* (prêts)⁶⁴.

Malgré la richesse des résultats obtenus, ces travaux se heurtent à une question méthodologique cruciale: celle de l'équation, toujours postulée mais jamais vérifiée, entre emprunt et lecture. Les historiens considèrent implicitement que l'effort nécessaire pour emprunter (se rendre à la bibliothèque, solliciter le prêt, revenir à la bibliothèque pour retourner l'ouvrage) n'a de sens que si l'emprunteur *lisait* réellement le livre. Ils postulent donc que l'emprunteur faisait ce calcul jusqu'au bout, alors que rien, dans l'histoire, n'a jamais montré que les acteurs se comportaient toujours de manière économiquement rationnelle. À défaut de pouvoir prouver la lecture, ils font comme si l'intérêt soutenu de l'emprunteur *valait* la lecture. Les développements des travaux en histoire de la lecture conduisent à ne plus se satisfaire de ce postulat, de la même manière qu'il n'est plus possible d'affirmer que les individus lisaient forcément les ouvrages achetés pour leur propre bibliothèque. Les emprunts font indubitablement partie de ces sources qui permettent d'affirmer l'intérêt particulier du lecteur pour un ouvrage, mais ce ne sont pas des témoignages de lecture. En ce sens, ils se rapprochent de ce que l'on peut faire dire à des listes d'achat, à défaut d'être aussi proches du geste de lecture que les annotations marginales, les notes ou les citations.

Pour résoudre cette aporie, deux directions ont été suivies. La première revient à l'échelle de l'individu, tandis que la seconde change de bord et renverse la perspective en passant de l'histoire de la lecture à l'histoire des bibliothèques.

62 Friedemann PESTEL, Weimar als Exil: Erfahrungsräume französischer Revolutionsemigranten 1792–1803, Leipzig 2009, p. 153–163.

63 Robert HENDERSON, Russian Political Emigrés and the British Museum Library, dans: Library History 9/1–2 (1991), p. 59–68.

64 Par exemple Giuseppina LARocca, Presenze russe a Firenze (1893–1926): i lettori del Gabinetto Vieusseux (prime rilevazioni), dans: Antologia Vieusseux, n.s. 56 (2013), p. 5–28.

Pour une histoire matérielle des pratiques intellectuelles

Dans la dernière décennie, la recherche sur les lecteurs illustres s'est considérablement infléchie à la faveur du tournant matériel de l'historiographie, attentive aux gestes, aux lieux, aux instruments du savoir. La tendance est évidente dans le tir groupé de recherches récemment consacrées aux grandes figures de la sociologie française de la fin du XIX^e siècle: Émile Durkheim (1858–1917), Marcel Mauss (1872–1950) et Robert Hertz (1881–1915), lecteurs de la bibliothèque universitaire de Bordeaux, de l'École normale supérieure et de la Sorbonne. Nicolas Sembel a ainsi consacré plusieurs articles aux emprunts de Durkheim et de Mauss à la bibliothèque universitaire de Bordeaux dans la dernière décennie du XIX^e siècle⁶⁵. Durkheim, déjà professeur, fait alors paraître ses premiers travaux fondamentaux («Les règles de la méthode sociologique» datent de 1894) tandis que le second, qui a rejoint son oncle à Bordeaux en 1890, prépare l'agrégation qu'il obtient en 1895. Sembel montre l'intérêt d'une «entrée empirique par les emprunts, considérés comme pratique intellectuelle et manifestation d'un travail scientifique». En ce sens, il propose une étude classique des lectures des deux hommes au moment où une nouvelle discipline, la sociologie, émerge; mais il offre aussi une contribution originale à l'histoire du travail intellectuel.

En premier lieu, l'étude des registres permet de retrouver les manières de travailler derrière les manières d'emprunter. Sembel affirme ainsi que «les emprunts de Bordeaux montrent un Durkheim plus proche d'un *author* qui sait ce qu'il cherche, et dont la pensée sociologique se développe à pleine puissance, que d'un *scholar* qui accumulerait laborieusement des lectures»⁶⁶. La chronologie des emprunts fait ressortir des périodes blanches qui pourraient être des périodes de rédaction (ce qui permet d'éclairer différemment la genèse des œuvres). Enfin, Sembel met en évidence l'écart entre la grande quantité d'emprunts et le petit nombre de citations: la plupart des ouvrages empruntés ne laissent pas de traces visibles dans les œuvres. «Il existe une sorte de travail »caché« chez [Durkheim] (comme, peut-être, chez tout intellectuel qui publie), qui fait du lien, produit de l'homogénéité, de la synthèse, et lui permet de décloisonner en permanence ses thèmes; ses objets; ses activités de recherche et ses cours»⁶⁷.

En second lieu, alors que les travaux menés sur les registres d'emprunt concernent généralement un individu unique, Sembel les utilise pour documenter une modalité particulière du travail intellectuel, celle du »travail ensemble«. Pour Durkheim et son neveu Mauss, on peut même parler d'»encastrement mutuel des pratiques d'emprunt et de travail«. La totalité des emprunts de Mauss sont en effet les mêmes ou très proches de ceux de son oncle, et parfois simultanés. Dans le même temps, le jeune Mauss emprunte moins que Durkheim à son âge: il peut en effet capitaliser le travail réalisé par son oncle, en utilisant son fichier. Le registre de la bibliothèque universitaire de Bordeaux éclaire enfin la sociabilité des rencontres, ainsi que les parrainages

65 SEMBEL, La liste des emprunts (voir n. 1) et EAD., Les emprunts de Mauss à la Bibliothèque universitaire de Bordeaux: la genèse d'une »imagination sociologique«, dans: *Durkheimian Studies* 21 (2015), p. 3–65.

66 EAD., La liste des emprunts (voir n. 1), p. 5.

67 Ibid., p. 25. Les citations suivantes proviennent du même article.

du professeur qui se manifestent par des entrées conjointes dans le registre des prêts. Ce que dessine donc le registre des prêts, c'est la cartographie émergente d'un champ intellectuel polarisé par la relation entre l'oncle et le neveu.

À cette approche, il reste un angle mort: celui de la signification du geste de l'emprunt et de ses implications dans l'organisation du travail intellectuel. Quel type de rapports avec la bibliothèque cette démarche traduit-elle? Un livre emprunté dans une bibliothèque est-il lu, compris, capitalisé et utilisé différemment d'un livre prêté par un ami ou possédé chez soi, que l'on pourrait annoter et dont on pourrait corner les pages? Comment le temps de lecture octroyé par l'institution est-il employé ou négocié, et dans quelle mesure contraint-il la marche du travail intellectuel?

À une époque plus ancienne, le cas du mauriste Bernard de Montfaucon (1655–1741) illustre quelques-unes de ces perspectives de recherche⁶⁸. Dès son arrivée à Paris, à l'automne 1687, le jeune bénédictin emprunte de nombreux manuscrits à la Bibliothèque royale et à la Colbertine. Les dizaines de mentions sur les registres de ces deux institutions ne supposent pas forcément une fréquentation physique de la bibliothèque. Dès avril 1690, un grand nombre de manuscrits lui sont directement envoyés à Saint-Germain-des-Prés, *sur son billet*: c'est une faveur que l'on fait alors aux savants les plus estimés⁶⁹. Le rythme des emprunts reflète en revanche celui des entreprises éditoriales et, plus encore, celui des ultimes vérifications: 55 emprunts en 1688, au moment où Montfaucon achève les »*Analecta graeca*«, près de cent dans les années 1694–1696, pour la préparation de l'édition des œuvres de saint Athanase, 63 entre 1706 et 1708, à la veille de la parution de la »*Palaeographia graeca*«, plusieurs dizaines encore entre 1733 et 1738, pour les révisions de la »*Bibliotheca bibliothecarum*«. Encore le compte n'y est-il pas, car le religieux utilise également les services de ses jeunes confrères pour aller chercher et rapporter les manuscrits aux bibliothèques. À partir de 1706 et surtout dans les années 1710, au moment où les emprunts de Montfaucon se font justement moins nombreux, c'est un ballet incessant de jeunes mauristes du couvent des Blancs-Manteaux qui traversent Paris, chargés de manuscrits de saint Jean Chrysostome.

Les registres donnent aussi des indications précieuses sur les rythmes du travail. Dans les premières années du registre (1679–1681), les bibliothécaires de la Colbertine mentionnaient le délai dans lequel le manuscrit devait être retourné à la bibliothèque: 2, 8 ou 15 jours, 1, 2 ou 6 mois, voire *quand il plaira* [au bibliothécaire], à sa volonté ou *au plutost*. L'indication disparaît rapidement, mais elle donne une idée de l'éventail des délais jugés acceptables par les bibliothèques. La date du retour est aussi indiquée sur le registre. Elle permet de saisir le rapport des emprunteurs à la norme et ce qu'ils considéraient comme le temps nécessaire au travail savant. L'éventail des durées pratiquées par Montfaucon renvoie directement aux différents types de manipulations dans le cadre du travail philologique. Il ne faut que quelques jours pour apprécier l'intérêt d'une pièce insérée dans un manuscrit ou pour effectuer une vérifica-

68 Emmanuelle CHAPRON, Les bibliothèques de Bernard de Montfaucon, dans: Véronique KRINGS (dir.), »L'Antiquité expliquée et représentée en figures« de Bernard de Montfaucon (1719–1724). Histoire d'un livre, Bordeaux (à paraître).

69 Un de ces billets a été conservé dans BnF, ms. Baluze, 279, fol. 79v, pour l'»Histoire des églises des vallées vaudoises« de J. Léger (Leyde 1669) à envoyer »par le porteur«.

tion avant l'envoi d'épreuves à l'imprimeur. Un cinquième des ouvrages empruntés par Montfaucon à la Colbertine y retourne en moins d'une semaine, un tiers en moins de quinze jours. Le travail de collation suppose une plus longue disponibilité: 40% des ouvrages sont conservés entre quinze jours et six mois. Lorsque Guillaume Grisel promet à l'abbé Duchesne de rendre un manuscrit de saint Jean Chrysostome sur le sacerdoce *sitost que je l'aurai collationné*, l'opération prend près de six mois⁷⁰. Il arrive aussi que des manuscrits soient conservés pendant plusieurs années, peut-être oubliés sur une étagère ou objet de vérifications fréquentes. De la Bibliothèque royale, Montfaucon conserve plus de six ans un manuscrit grec, entre 1688 et 1695, et un autre, qu'il avait pourtant promis de rendre *dans peu*, reste auprès de lui près de sept ans, entre 1707 et 1713.

On mesure combien il serait fructueux de parvenir à articuler les lieux d'observation du travail intellectuel et la circulation des livres entre ces différents postes – la bibliothèque publique, la table de travail, la collection personnelle, le bureau d'un confrère. La reconstitution virtuelle des bibliothèques de Flaubert inclut ainsi sa bibliothèque patrimoniale, bien réelle, le corpus des livres marqués par des *marginalia*, bien lus, les livres empruntés à la bibliothèque municipale de Rouen et à la Bibliothèque nationale, la bibliothèque virtuelle des livres cités dans les œuvres, les carnets de notes et la correspondance – qui doivent tous communiquer dans un vaste «hyper-Flaubert» numérique encore à construire⁷¹.

Une source nouvelle pour l'histoire des bibliothèques

Les pistes les plus récentes sont celles qui opèrent un changement assez radical de perspective, de l'histoire de la lecture vers l'histoire des bibliothèques. Les travaux précédents n'oubliaient pas que le prêt se déroulait en bibliothèque, avec les contraintes inhérentes à l'institution, mais l'objet principal de l'enquête était la lecture: qui lisait, quels livres, à quel rythme. Le changement de focale consiste à dire que les prêts de livres ne permettent pas d'accéder à la lecture, mais seulement aux usages de la bibliothèque. Il s'agit de revenir à ce qui avait presque été occulté par la richesse des données quantitatives, c'est-à-dire à la transaction originelle, dans ses deux facettes: d'une part le prêt – qui invite à réfléchir à la signification sociale et politique de cette possibilité offerte à certains lecteurs, ainsi qu'aux dispositifs pratiques mis en place par les établissements – d'autre part l'emprunt, qui suppose de questionner le geste du côté de celui que l'on appelle par raccourci le «lecteur». Ces perspectives rejoignent, comme on vient de le voir, une anthropologie historique des manières de travailler avec les livres, mais elles font aussi écho au renouveau que connaît l'histoire des bibliothèques. Dans cette perspective, le prêt des livres est un objet historique qui permet d'examiner le sens que les acteurs (fondateurs, bibliothécaires, autorités politiques et administratives) donnent à l'existence de la bibliothèque et les missions qu'ils lui assignent. Les instruments élaborés pour l'administration des prêts peuvent aussi être envisagés comme un observatoire des pratiques bibliothéconomiques, à l'intérieur du plus large ensemble des «écritures grises» produites par la bibliothèque.

70 BnF, ms. Latin 9366, fol. 52v, 21 mai 1711.

71 <https://flaubert.univ-rouen.fr/bibliotheque/> [consulté le 22 janvier 2021].

Dès le début des années 2000, Alberto Petrucciani avait procédé à ce virage en travaillant sur le registre de prêt de la bibliothèque du palais Durazzo, à Gênes (1791–1818). Selon lui, le sous-enregistrement des prêts interdit de voir dans le registre une source opératoire pour retracer les lectures de la famille (dont toutes les acquisitions personnelles ni tous les emprunts ne sont pas enregistrés), ni celles des emprunteurs (qui disposent de bien d'autres ressources livresques). Le registre constitue en revanche une source exceptionnelle pour reconstituer le cercle «de parentèle, d'amitié ou de patronage» qui gravite autour des grandes bibliothèques privées d'Ancien Régime⁷². Plus largement, Alberto Petrucciani est l'une des voix qui portent le plus fort en Italie la nécessité d'une réflexion historique sur la fonction et les usages de la bibliothèque dans la société contemporaine, appuyée sur les archives des institutions qu'il importe dès lors d'exhumer, d'inventorier et de mettre à disposition des historiens⁷³.

Ce tournant est illustré par un ensemble significatif de travaux récents. Dans la thèse qu'elle a consacrée à la bibliothèque d'Innerpefferay – première *lending library* d'Écosse, fondée vers 1680 par le troisième Lord Madertie – Jill Dye relève d'emblée la relation problématique entre l'emprunt et la lecture et propose d'utiliser les registres de prêt, «not as evidence of reading but as evidence of library use»⁷⁴. Le changement de perspective est d'autant plus frappant que ces mêmes registres ont longtemps et massivement été exploités pour une histoire sociale de la lecture. Sans extrapoler les usages des livres empruntés, il s'agit de mettre en évidence la manière dont les emprunteurs se sont réapproprié le projet du fondateur et parviennent éventuellement à déjouer les usages programmés par l'institution et ses bibliothécaires.

Ces travaux invitent à aborder autrement la question des prêts et l'interprétation des registres qui les documentent. Il s'agit d'abord d'accéder à la manière dont «pensent les institutions», selon la formule de Mary Douglas. Selon Gisela Lang, l'institution d'un registre de prêt à la bibliothèque universitaire d'Erlangen dans les dernières années du XVIII^e siècle marque une prise de conscience, de la part du bibliothécaire, d'un changement de vocation de l'institution qui cesse d'être un pur instrument de recherche à l'usage des professeurs et s'ouvre à un public universitaire plus large⁷⁵. Comment les autorités administratives et politiques dont dépendent les bibliothèques envisagent-elles les publics, leurs besoins, les missions de la bibliothèque et les manières de l'utiliser? Quels arguments, *pro* et *contra*, sont mobilisés par les partisans et par les opposants au prêt depuis les débuts de l'époque moderne et comment pèsent-ils dans le fonctionnement de l'institution, que le prêt finisse par être autorisé, consenti, toléré ou interdit? Sur quels critères (notoriété intellectuelle ou sociale, besoins réels, relations d'interconnaissance) définissent-elles le profil des usagers auxquels sera accordé (plus ou moins officiellement) l'autorisation d'emporter des livres chez eux? Quelles solutions substitutives au prêt individuel (reprographie à distance, prêt entre bibliothèques) sont imaginées par les bibliothèques qui se ferment?

72 PETRUCCIANI, Il pubblico di una biblioteca privata (voir n. 26).

73 Voir le projet «L&L Lives and Libraries» déjà évoqué (voir n. 2).

74 DYE, Books and Their Borrowers (voir n. 55), p. 14.

75 LANG, Leser und Lektüre (voir n. 52).

Les travaux sur les bibliothèques «populaires» de la seconde moitié du XIX^e siècle, impulsés par Agnès Sandras, mettent particulièrement bien en lumière la fécondité de cette approche. Dans cette nébuleuse de bibliothèques qualifiées de «populaires», mais qui peuvent aussi être communales ou scolaires, le prêt de livres constitue une composante essentielle de la vie des collections. Leur étude conduit à historiciser ce qui nous est aujourd'hui familier, en montrant comment s'est inventé le prêt à domicile dans sa dimension massive et démocratique, et à prêter attention à la dimension politique du prêt. Pendant tout le XIX^e siècle et encore longtemps au XX^e siècle, les institutions qui consentent le prêt de livres à un public large mobilisent des considérations morales et sociales assez explicites: il s'agit de redresser les «mauvais» lecteurs en leur donnant accès à des «bons livres» qui iront ensemençer tout le cercle familial⁷⁶. Face à ces initiatives qui ne rencontrent pas toujours le succès escompté auprès des catégories sociales ciblées, un rôle clé est joué en France, à partir de 1861, par les Bibliothèques des Amis de l'Instruction qui développent un modèle de bibliothèque pensé par et pour le peuple. L'enjeu politique de ces bibliothèques ne réside pas seulement dans la formation des lecteurs populaires ni dans la perspective assumée d'une lecture récréative. Comme le souligne Agnès Sandras, ces expériences de prêt, qui incluent la possibilité de suggestions d'achat, une cotisation minimale et l'obligation de retourner le volume en temps voulu, «responsabilisent le lecteur quel qu'il soit et en font un citoyen»⁷⁷.

La seconde approche concerne les emprunteurs. De la même manière qu'on a peut-être trop rapidement pris les emprunteurs pour des lecteurs, il serait erroné de les assimiler au public qui fréquente physiquement les bibliothèques. La tentation, évidemment, est grande. La connaissance de ce public est largement inaccessible à l'historien, faute de sources autres que des statistiques annuelles, des considérations générales émanant des bibliothécaires et des descriptions de voyageurs, tant pour l'époque moderne que pour l'époque contemporaine. Les registres de prêt constituent une source providentielle pour s'approcher des individus, mais la pratique qu'ils permettent d'analyser n'est pas tout à fait celle de la fréquentation physique de la bibliothèque. À propos de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle, Magali Delavenne souligne combien cette source fausse les perspectives: «alors que le prêt à domicile représentait au XIX^e siècle une activité marginale des bibliothèques municipales, il est omniprésent dans les archives, et on ne dispose plus aujourd'hui d'aucune source concernant la consultation et la lecture sur place, qui constituaient alors l'essentiel de l'activité de la bibliothèque. Hormis les témoignages et les rapports statistiques, aucune source ne traite des 70 000 lecteurs qui, selon Édouard Herriot, fréquentent chaque année, à la fin du siècle, les salles de consultation sur place»⁷⁸. Ainsi, s'il est tentant de voir dans les registres de prêt le reflet d'une sociabilité de bibliothèque, l'écho indirect de contacts, de discussions, de conseils de lecture, rien n'atteste que les emprunteurs qui se suivent dans les registres se soient parlé, voire

76 Jean-François PITTELOU, «Bons» livres et «mauvais» lecteurs: politiques de promotion de la lecture populaire à Genève au XIX^e siècle, Genève 1998.

77 SANDRAS (dir.), *Des bibliothèques populaires* (voir n. 29), p. 227.

78 Magali DELAVENNE, *Les lecteurs de la bibliothèque municipale de Lyon au XIX^e siècle*, dans: *Cahiers d'histoire* 46 (2001), p. 1-21.

qu'ils aient réellement mis les pieds dans la bibliothèque – comme le montre l'exemple précédemment cité de Montfaucon, ou la pratique fréquemment attestée d'emprunts effectués par des tiers⁷⁹.

Le prêt est une concession accordée à un ensemble plus réduit de lecteurs, investis de la confiance de l'institution, qui partagent des caractéristiques proches. Ce sont des individus qui ne peuvent pas fréquenter physiquement la bibliothèque (souvent en raison des horaires d'ouverture, incompatibles avec ceux de leur activité professionnelle), ou qui ne veulent pas le faire (ou préfèrent ne pas s'il est possible de faire autrement), ou encore qui prolongent leur présence sur place par une consultation domestique des ouvrages. Ces raisons méritent d'être précisément interrogées.

Aux XVIII^e et XIX^e siècles, dans les bibliothèques où le prêt reste une possibilité dérogatoire et/ou soumise à autorisation formelle, les demandes adressées aux institutions et les réponses qu'elles reçoivent montrent quels arguments sont jugés recevables par les autorités, mais aussi la manière dont les individus réussissent à comprendre les raisons de l'institution et à les faire leurs pour réussir leur lettre de motivation. Bruno Blasselle et Ségolène Blettner explorent sous cet angle les demandes adressées au conservatoire de la Bibliothèque royale sous la Monarchie de Juillet⁸⁰. L'habileté des individus à penser comme l'institution ne doit pas masquer d'autres motivations cachées. »Même si l'usage du prêt à l'extérieur obéissait d'abord à de simples motivations de confort (lire chez soi)«, on ne peut exclure qu'il ait aussi été une manière, pour les savants, d'éviter la promiscuité avec les »liseurs« de la salle publique, et ainsi »contribué à accentuer la séparation entre les publics«⁸¹. Selon Bruno Blasselle, »on rencontre une communauté sans murs, unie, par-delà les arguments de commodité et les réticences à la promiscuité, par un imaginaire élitiste de la distance et du retrait nécessaire à la pensée«⁸². Impossible, dès lors, de faire des registres d'emprunteurs un reflet, même indirect et déformé, du public des lecteurs présents sur place.

La dernière piste, encore relativement peu empruntée, consiste en un retour aux sources utilisées dans les travaux précédents. Le registre est l'un des dispositifs mis en œuvre par les bibliothèques ou leurs tutelles pour garantir le retour des volumes empruntés. Comme on l'a déjà souligné, ce n'est pas le seul. C'est bien parce que le prêt est une pratique qui pose problème à la bibliothèque qu'il a laissé tant de traces : demandes d'autorisation, registre de prêts, listes récapitulatives des ouvrages non rendus, doléances des bibliothécaires, récriminations des lecteurs privés de prêt etc. Dans l'ensemble de ces instruments, on pourrait distinguer une série de dispositifs externes (procédure de sélection ou d'enregistrement des emprunteurs, correspondance avec les bibliothécaires, réclamation des ouvrages non rendus), les supports mobiles et éphémères qui préparent l'emprunt (bulletins de demande renseignés par

79 Alberto PETRUCCIANI, *Il giardino dei sentieri che s'incrociano: il pubblico della Biblioteca di Ginevra* (1915), dans : *Nuovi annali della Scuola speciale per archivisti e bibliotecari* 29 (2015), p. 99–135.

80 Bruno BLASSELLE, Ségolène BLETTNER, *Lecteurs et emprunteurs à la Bibliothèque royale sous la Monarchie de Juillet*, dans : *Romantisme* 177 (2017), p. 8–19.

81 *Ibid.*

82 Bruno BLASSELLE, *Les lecteurs de la Bibliothèque nationale au XIX^e siècle. L'apport des registres de prêt*, dans : *Les Études sociales* 166/2 (2017), p. 69–88, p. 87.

le lecteur) et les différents systèmes de rassemblement de l'information sur un support unique, le registre (enregistrement chronologique des prêts), le répertoire (enregistrement des prêts par lecteur) ou, à partir de la fin du XIX^e siècle, le fichier (organisé par nom de lecteur, par cote de l'ouvrage ou encore par date limite de restitution).

Sur le modèle de l'archéologie des catalogues⁸³ récemment menée, on pourrait réfléchir à ce qu'implique tel ou tel mode d'organisation des informations. À l'intérieur d'une même institution, les dispositifs d'enregistrement évoluent au fil du temps, allant dans le sens de ce qui est considéré comme le plus maniable. À la bibliothèque de l'Arsenal au XIX^e siècle, les plus anciens registres conservés sont des recueils de reçus classés par emprunteur et reliés ensemble; ces formulaires imprimés sont remplacés à partir de 1845 par de véritables registres. À la bibliothèque de la New York Society, le changement se fait dès les premiers mois de fonctionnement du prêt, en 1789: au sein du même registre, on passe rapidement d'un enregistrement chronologique à un enregistrement alphabétique des emprunteurs. Les plus grandes institutions ne choisissent pas forcément entre ces différentes modalités et disposent de plusieurs instruments en parallèle. À l'université d'Erlangen au début du XIX^e siècle, trois séries de registres sont tenues: un journal des prêts, par ordre chronologique; un registre des livres prêtés (par ordre alphabétique des noms d'auteur) et un registre dressé par noms d'emprunteurs⁸⁴. Une autre ligne de partage est celle qui sépare les registres tenus par les bibliothécaires de ceux dans lesquels les emprunteurs écrivent eux-mêmes, qui s'apparentent à des registres de reconnaissances d'emprunts. C'est le cas à la Bibliothèque royale de Paris au XVIII^e siècle, où s'applique pour les manuscrits une formule type *Je reconnais avoir reçu... et je promets lui rendre à sa volonté...* Certains de ces registres ont été victimes des chasseurs d'autographes, comme celui de la bibliothèque de Jesus College à Cambridge⁸⁵.

La seconde moitié du XIX^e siècle marque un tournant dans cette histoire: la massification du prêt conduit à rechercher des techniques d'enregistrement moins fastidieuses et moins chronophages pour le personnel des bibliothèques, en même temps que susceptibles de gérer des masses croissantes d'informations⁸⁶. C'est le triomphe de la fiche, sur laquelle reposent les systèmes les plus répandus dans les bibliothèques du monde anglo-saxon, et au-delà, dans la première moitié du XX^e siècle. Bien des ouvrages, dans nos bibliothèques publiques, portent encore les traces matérielles de ces procédures restées en vigueur jusqu'à l'informatisation des systèmes: la pochette destinée à accueillir la fiche d'identification du livre que les bibliothécaires retirent au moment de l'emprunt et, en regard, le feuillet où l'on inscrit la date de retour du volume. Le souci de limiter les manipulations matérielles et les erreurs de saisie est à l'origine d'un autre ensemble de solutions techniques, fondées sur un numéro d'enregistrement progressif et sur des outils de saisie non graphiques (photographie ou enregistrement sur bande sonore). Plus tôt ici, plus tard là, l'âge du registre se referme,

83 Frédéric BARBIER, Thierry DUBOIS, Yann SORDET (dir.), *De l'argile au nuage: une archéologie des catalogues (II^e millénaire av. J.-C. – XXI^e siècle)*, Paris et Genève 2015.

84 LANG, *Leser und Lektüre* (voir n. 52).

85 MAYS, *Coleridge's borrowings* (voir n. 19).

86 Pierre RIBERETTE, *Techniques modernes du prêt*, dans: *Bulletin des bibliothèques de France* 11 (1958), p. 793–810.

et avec lui la possibilité de tracer facilement les emprunts – et encore moins les lectures – des individus.

Les registres de prêt ont légitimement focalisé l'attention des historiens de la lecture: ils offrent un aperçu des individus au moment où ils quittent la bibliothèque, livre en main, pour rejoindre leur domicile. Si les perspectives de recherche ne peuvent être complètement tenues, puisqu'on ne peut pas toujours documenter les usages que les individus feront des livres, renoncer à l'assimilation de l'emprunteur à un lecteur ouvre des perspectives nouvelles, en invitant à revenir aux termes mêmes de la transaction et à ce qu'elle signifie pour les deux parties. Qu'implique, pour un savant, le fait de tenir chez soi un livre qui n'est pas à soi? Comment les bibliothèques ont-elles organisé et contenu les menaces d'une pratique aussi problématique que l'extraction de leurs livres? Dans cette perspective, les registres méritent d'être interrogés, au plus près de la source, comme un dispositif efficace de gestion de l'information, permettant à l'institution de collecter, d'agencer, d'archiver et de retrouver les données en fonction de ses besoins⁸⁷. Il ne s'agit pas, ce faisant, d'enfermer l'histoire des registres de prêt entre les murs de la bibliothèque, mais bien au contraire, d'inviter à une histoire européenne des usages de la bibliothèque et de la circulation des livres dans l'espace urbain, sensible à la dimension anthropologique, sociale et politique du geste de l'emprunt.

87 Vincent DENIS, Pierre-Yves LACOUR, La logistique des savoirs. Surabondance d'informations et technologies de papier au XVIII^e siècle, dans: *Genèses* 102/1 (2016), p. 107–122.